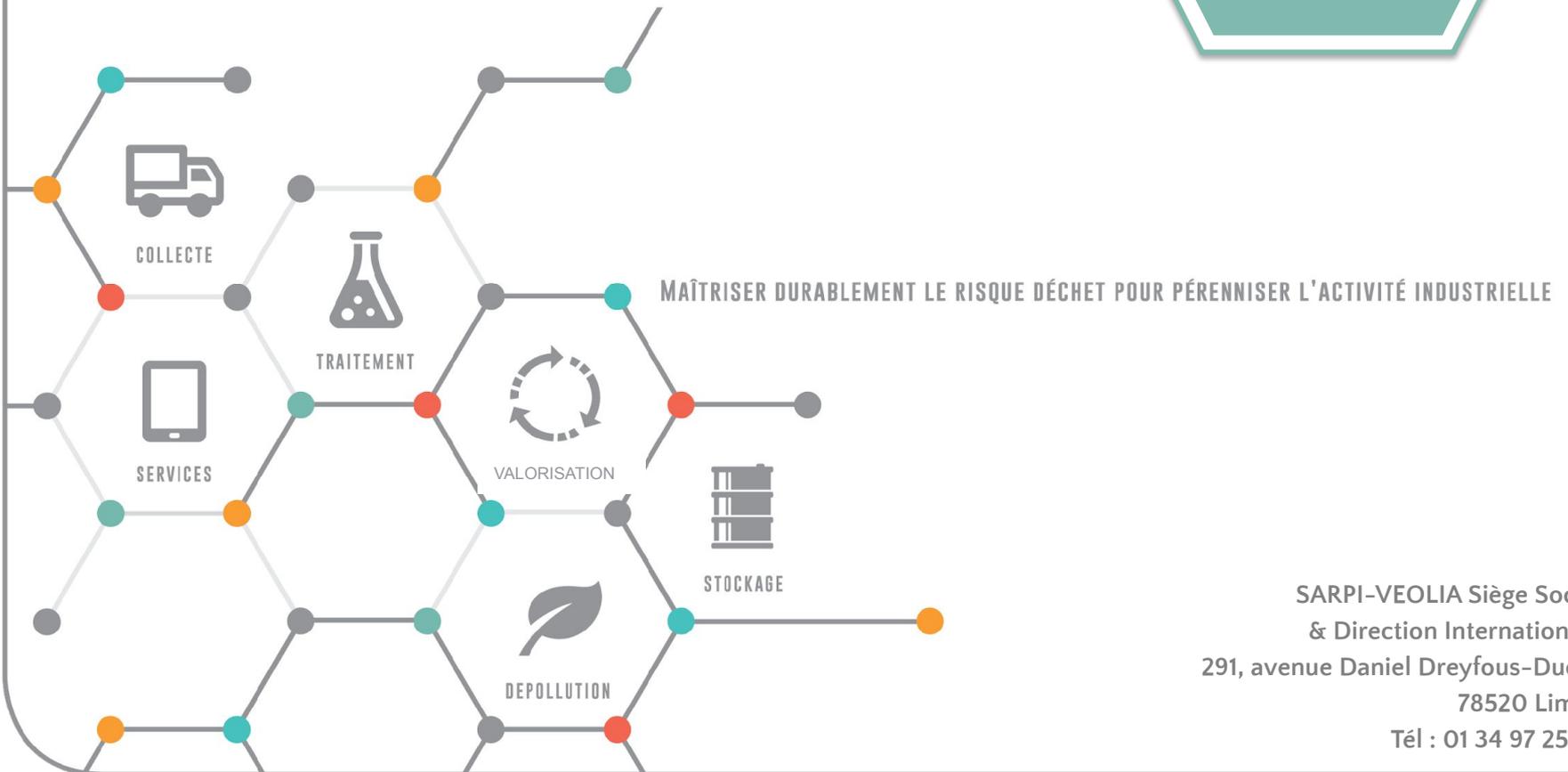


EMTA – Guitrancourt EXERCICE 2023
Commission Suivi Site du 18/03/2024

EMTA



SARPI-VEOLIA Siège Social
& Direction Internationale
291, avenue Daniel Dreyfous-Ducas
78520 Limay
Tél : 01 34 97 25 25

SOMMAIRE

- ❑ Tonnages
- ❑ Bilan environnemental, sécurité
- ❑ Bilan humain
- ❑ Bilan des actions menées en 2023
- ❑ Perspectives 2024



Commission de suivi de site



Tonnages

Bilan environnemental, sécurité

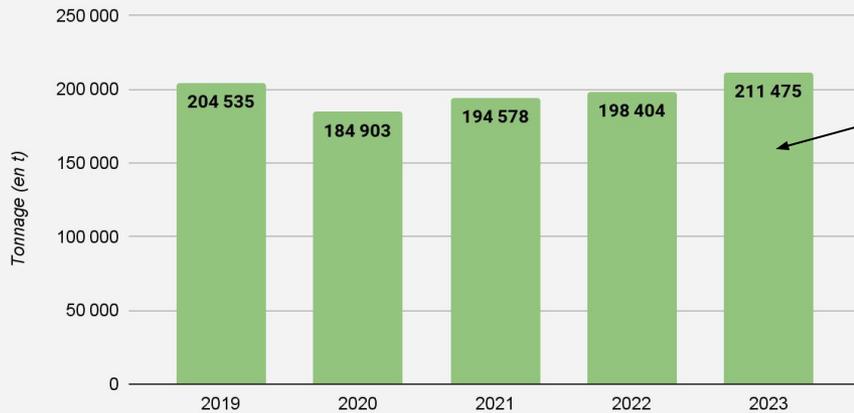
Bilan humain

Bilan des actions menées en 2023

Projets et perspectives 2024

Tonnages et typologie des déchets dangereux sur EMTA

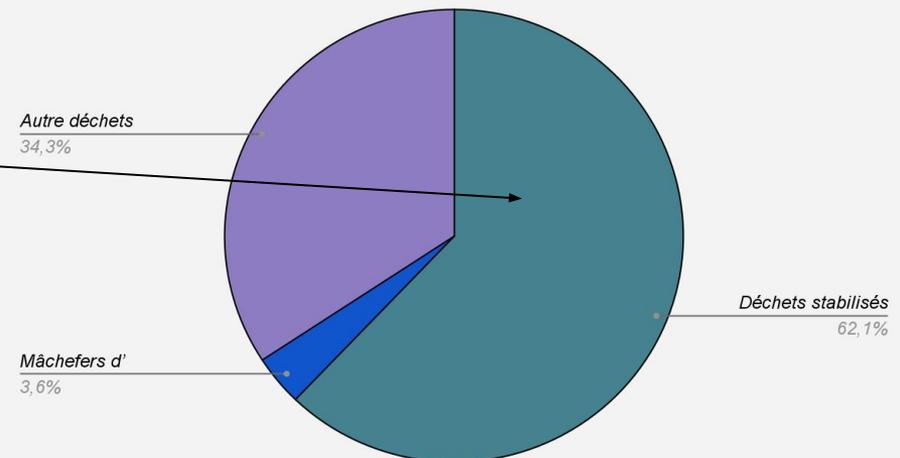
Evolution des tonnages de déchets dangereux sur EMTA en tonnes



211 475 tonnes reçues en 2023

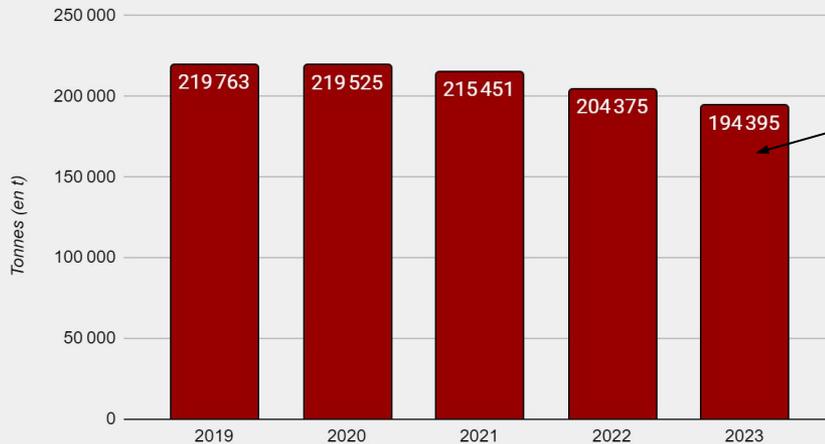
62 % des déchets dangereux sont des déchets stabilisés

Typologie des déchets dangereux 2023



Tonnages stockage déchets non-dangereux

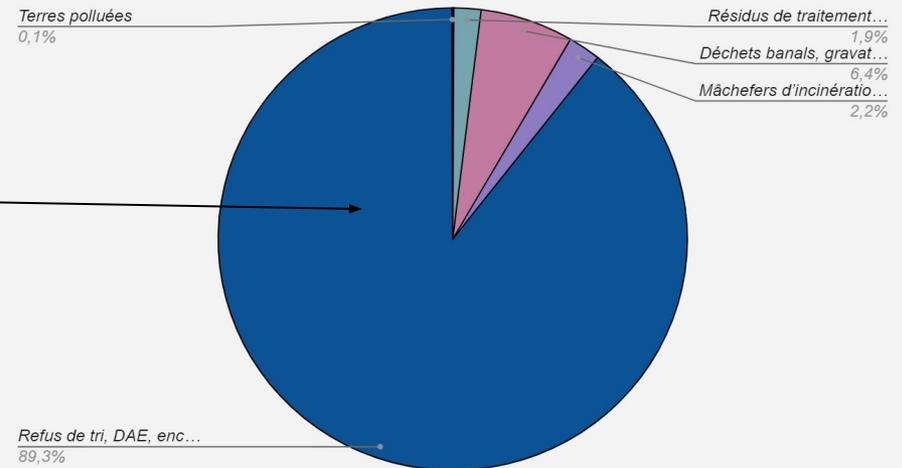
Evolution des tonnages des déchets non dangereux sur EMTA



194 395 tonnes reçues en 2023

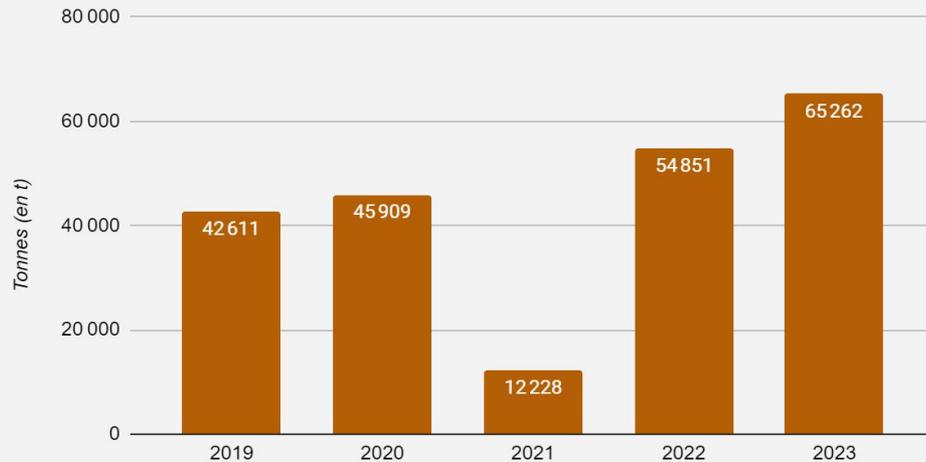
La grande majorité des déchets dangereux sont des refus de tris, DAE, ...

Typologie des déchets non dangereux sur EMTA en 2023



Tonnages plate-forme de tri, transit, traitement et valorisation de terres et matériaux pollués / biotertre

Evolution du tonnage de la plateforme terres / biotertre sur EMTA



Jusqu'en 2021, tonnages reçus en Biotertre puis tonnages total plate-forme terres en 2022 et 2023.

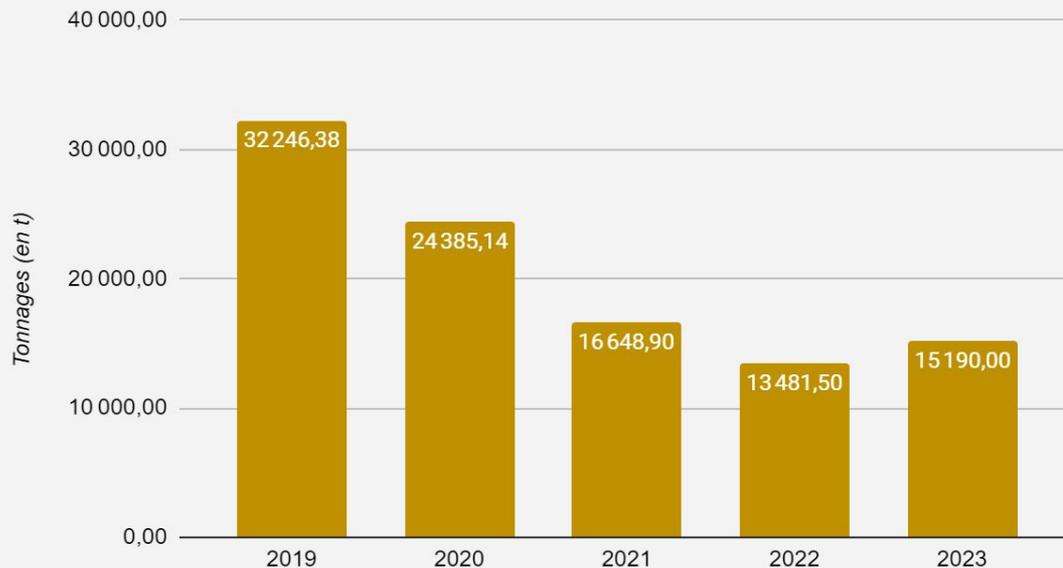
En 2023 :

- ❑ 11 521 tonnes mises en traitement par Biotertre
- ❑ 65 262 tonnes réceptionnées (traités ou en transit) au total



Tonnages de la plateforme tri BTP

Evolution du tonnage de la plateforme tri BTP sur EMTA



- ❑ 15 190 tonnes ont été reçues sur la plateforme de valorisation des déchets du BTP.
- ❑ Des campagnes de scalpeurs ont été réalisées en 2023 sur des matériaux type gravats. Les matériaux ont été utilisés pour la création de la plateforme terre



Commission de suivi de site



Tonnages

Bilan environnemental, sécurité

Bilan humain

Bilan des actions menées en 2023

Projets et perspectives 2024

Bilan environnemental et sécurité : Moteur / biogaz

❑ Valorisation du biogaz par la production d'électricité 2023

- Taux de valorisation du biogaz : 89,65 %
- Volume de lixiviats traités : 6258 m³ (5600m³ perméats)
- Production électrique injectée : 3 938 528 kWh en 2023
- Energie thermique du moteur (cogénération) valorisée : 4 548 790 kWh



Bilan environnemental et sécurité : Rejets atmosphériques de la valorisation biogaz

☐ Contrôles :

▪ Air :

- Rejets de l'installation valorisation biogaz, analyses de mars 2023

Détermination sur gaz sec	Résultat brut	Résultat rapporté à 11 % d'O ₂	Incertitude absolue	Limites AP 03/08/2020
Teneur en HCl	1.2 mg/Nm ³	0.8 mg/Nm ³	0.3	10 mg/Nm ³
Vitesse d'éjection	30.2			> 25 ms/s
Teneur en SO ₂	22 mg/Nm ³	15 mg/Nm ³	2	300 mg/Nm ³
Teneur en NO _x	309 mg/Nm ³	217 mg/Nm ³	11	315 mg/Nm ³
COVNM en eq. CH ₄	18 mg/Nm ³	13 mg/Nm ³	2	50 mg/Nm ³
Formaldéhyde	18	13	4	40 mg/Nm ³
Teneur en CO	963 mg/Nm ³	676 mg/Nm ³	34	750 mg/Nm ³
Teneur en HF	3.4 mg/Nm ³	2.4 mg/Nm ³	0.5	
Poussières >0.7 µm mg/Nm ³	<1.04	<0.73		



Bilan environnemental et sécurité : contrôle des rejets dans l'air

❑ Contrôles :

▪ Air :

- Rejets torchère : Analyse conforme (CO à 0.22 mg/Nm^3 au maximum pour un seuil à 150 mg/Nm^3)
- Analyse d'empoussièrement au poste de travail 2 fois par an : Analyses conformes à la réglementation
- Analyse COV rejet Bioterre : Analyses conformes ($< 2 \text{ mg/m}^3$)



Bilan environnemental et sécurité : Contrôle des eaux souterraines

☐ Contrôles :

- **Eaux souterraines (nappe de la craie) :**
 - Prélèvement et analyse de 28 paramètres par un laboratoire externe de 5 piézomètres (2 à l'amont et 3 à l'aval) 2 fois par an.
 - Pas d'impact mesuré : niveaux des concentrations similaires entre les piézomètres amonts et avals y compris pour les paramètres bactériologiques et de radioactivité.



Bilan environnemental et sécurité : Eaux rejetées

- ❑ **Contrôles :**
 - **Eaux rejetées (Tranchée drainante + eaux de ruissellement) :**
 - ❖ Les eaux rejetées proviennent en très grande majorité des eaux récupérées par les tranchées drainantes de l'isolation hydraulique
 - ❖ Forte augmentation du débit de la tranchée drainante depuis 2010 et des variations importantes sur les paramètres sulfate, chlorure et fer en fonction de la géologie des terrains terrassés sur U1 et U0.
 - ❖ Quelques dépassement des seuils de rejet en sulfate. Ces dépassements sont liés aux teneurs importantes de ce paramètre dans les eaux en amont du site et dans les terrains naturels du site.



Bilan environnemental et sécurité

- **Renouvellement de l'ensemble des certification en 2023 :**
 - ISO 9001 pour la Qualité
 - ISO 14 001 pour l'Environnement
 - ISO 45 001 pour le management de la santé et la sécurité au travail
 - ISO 50 001 pour le management de l'Energie



Bilan environnemental et sécurité

❑ Sécurité :

- Mise à jour d'un programme sécurité.
- Réalisation de tests de situation d'urgence (incendie, radioactivité, accident, etc.).
- Visites de sécurité par du personnel interne et externe au site (démarche VIVRE).
- Poursuite de la démarche « ACT » sur la sécurité qui implique l'ensemble du personnel.
- Formations incendies pour l'ensemble du personnel
- Formation (474 heures en 2023) et sensibilisation régulière du personnel.
- Mise en place d'un projet SAFE afin d'optimiser la sécurité sur les quais en ISDND et leur gestion lors du phasage d'exploitation



Bilan environnemental et sécurité : incidents et actions mise en place

❑ Incidents / accidents / accidents environnementaux :

- Incendie sur l'alvéole de stockage de déchets non dangereux :
 - 1 départ de feu le 10/06/23 à 10h03
 - Intervention du directeur de site, du cadre astreinte et des conducteurs d'engins du site
 - Pas de conséquence humaine, environnementale et matériel y compris sur la structure des alvéoles de stockage
 - Cause de l'incendie non déterminée
- Mise en place des astreintes feu durant la période estivale pour les conducteurs d'engins afin d'intervenir rapidement sur site



Bilan environnemental et sécurité : biodiversité

❑ Biodiversité :

- ❖ Poursuite de la réalisation de l'inventaire annuel faune-flore afin de mesurer l'impact de EMTA sur l'environnement et la biodiversité.
- ❖ Réalisation de différents aménagements en faveur de la biodiversité :
 - Création et installation d'un nichoir à faucon crécerelle
 - fauche des espèces invasives
 - nettoyage de la zone à petits gravelots
- ❖ Découverte d'une zone de nidification d'hirondelle sur U1 : préservation de cette zone le temps de la nidification,...
- ❖ Renouvellement du certificat ECOCERT (valable 3 ans)



Commission de suivi de site



Tonnages

Bilan environnemental, sécurité

Bilan humain

Bilan des actions menées en 2022

Projets et perspectives 2024

Bilan humain

En 2023 (EMTA) :



- Effectif du site de Guitrancourt : 35 en 2023



- 474 heures de formation pour le site de Guitrancourt



Commission de suivi de site



Tonnages

Bilan environnemental, sécurité

Bilan humain

Bilan des actions menées en 2023

Projets et perspectives 2024

Bilan des actions menées en 2023 : ISDND

■ Réalisations (2023)

- Création de l'alvéole 1 et 2 du casier 4 de l'ISDND: (terrassement, mise en remblai des argiles, mise en oeuvre de l'étanchéité, réseau de drainage et collecte de lixiviats, ...)



Bilan des actions menées en 2023 : ISDND

Réalisations (2023) :

- Continuité du projet de réaménagement définitif sur une partie des casiers 2 et 3 en unité U1 : 8000 m² membranés + mise en place de 8 puits de biogaz de 25m de profondeur
- Mise en service de la réhausse en U1.



Bilan des actions menées en 2023 : ISDD

● Réalisations (2023)

- L'exploitation de la zone U0 a débuté en mars 2014. Cette année, ont été exploitées les alvéoles 301, 208 et 302. L'alvéole n°301 a été mise en service en Février 2023 .



Bilan des actions menées en 2023 : ISDD

■ Réalisations (2023)

- Construction de la seconde moitié de la nouvelle plateforme terre . Un bassin de gestion des eaux de la plateforme a été créé. La plateforme a été mise en service le 6 juin 2023 après envoi d'un dossier à la DRIEAT.



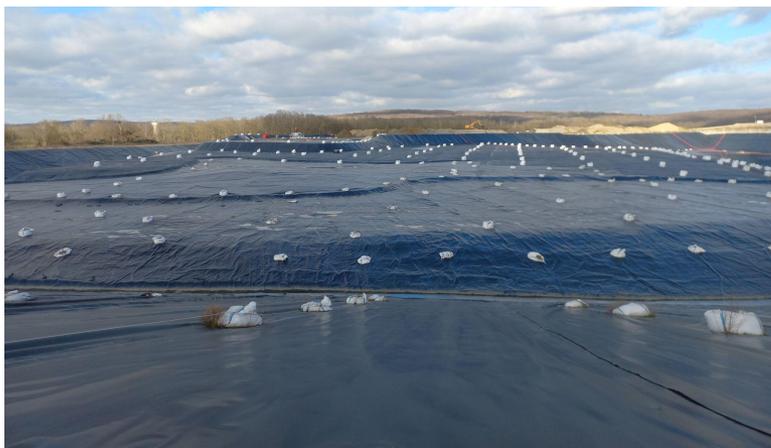
- Sur l'année 2023, pour une meilleure gestion des eaux et des lixiviats sur l'ISDD, des travaux d'étanchéité provisoire ont débuté sur U0: 5000 m² ont été couverts en mars 2023 sur talus



Bilan des actions menées en 2023 : ISDD

● Réalisations (2023) :

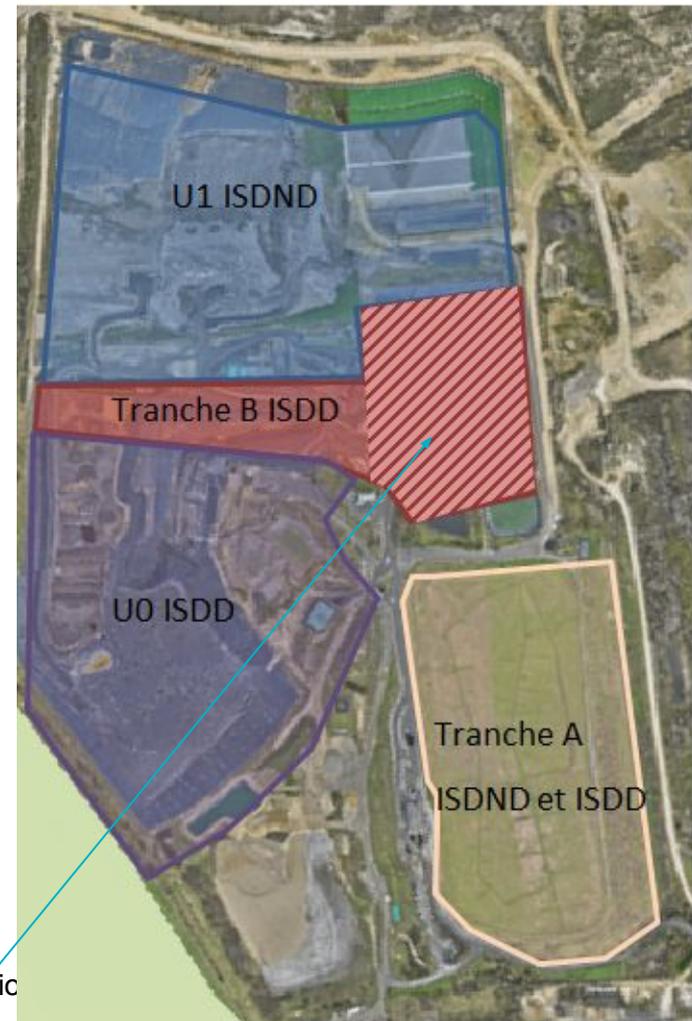
- Une seconde phase de travaux a lieu à la fin de l'année 2023 sur U0 avec 41000 m² à couvrir. Au 31/12/2023, 25 000 m² de membrane ont déjà été posés. Les travaux continueront en début d'année 2024. Cela implique une nouvelle gestion des eaux (création d'un bassin de rétention, terrassement, réseau hydraulique, ...)
- Création d'une nouvelle piste pour accéder au nouveau casier U0.4 en juillet 2023



Bilan des actions menées en 2023 : Tranche B

● Réalisations (2023)

- L'exploitation de la Tranche B s'est terminée provisoirement en novembre 2014 avant basculement total de l'exploitation sur l'Unité U0.
- A partir de la mi-octobre 2023, l'exploitation en U0 a été arrêté et a été repris sur la tranche B, sur la partie est. Les objectifs sont :
 - Remonter l'ensemble de la partie Est de la tranche B à une altitude identique à celle de la partie Ouest ,
 - Créer la réhausse pour l'alvéole 3 du casier 4 en U1.



Zone de l'exploitatic
(tranche B)



Bilan des actions menées en 2023 : Plateforme de tri, transit, traitement et valorisation de terres et matériaux pollués

- **Réalisations (2023) :**

- Création de la nouvelle plateforme sur U0 avec une surface de 19000 m²
- La plate-forme terres regroupe plusieurs activités qui ont été réalisées cette année dont le tri-transit de terres et matériaux, le stockage temporaire, le traitement de terres polluées par biotertre.



Commission de suivi de site



Tonnages

Bilan environnemental, sécurité

Bilan humain

Bilan des actions menées en 2022

Projets et perspectives 2024

Perspectives 2024 : Travaux

■ Travaux

- Mise en service de l'alvéole 1 et 2 du casier 4 en U1 (ISDND)
- Création du casier 4 en U0 (ISDD)
- Création de l'alvéole 3 du casier 4 en U1 (ISDND)
- Poursuite du réaménagement d'U1 avec le forage de puits biogaz, le recouvrement en cote finale et la connexion des nouveaux puits au réseau de biogaz.
- Poursuite des travaux de couverture sur U0.
- Mise en place de la membrane provisoire sur la tranche B pour éviter la production de lixiviat
- Réalisation de la maintenance des 50 000 heures du moteur biogaz.



Projet AREDAM : 2ème Pilote de désamiantage



Le premier pilote a eu lieu du 4 au 15 avril 2022.

Objectifs du 1er pilote :

- ❊ Statuer sur la faisabilité et non sur le ratio de production.
- ❊ Se rendre compte des potentielles difficultés (ex : place limitée dans la salle blanche...)
- ❊ Déterminer la part de matières amiantées et la part de matières valorisables selon différentes typologies de déchets.



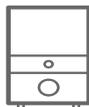
Projet AREDAM : 2ème Pilote de désamiantage



Fenêtres supports PVC/Bois/Acier
Élément amianté : mastic vitrier
En aluminium, PVC, acier ou bois



Brides
Élément amianté : joint



Chaudières
Élément amianté : Joints



Désamiantage simple limitant l'empoussièremement



Méthode de traitement reproductible



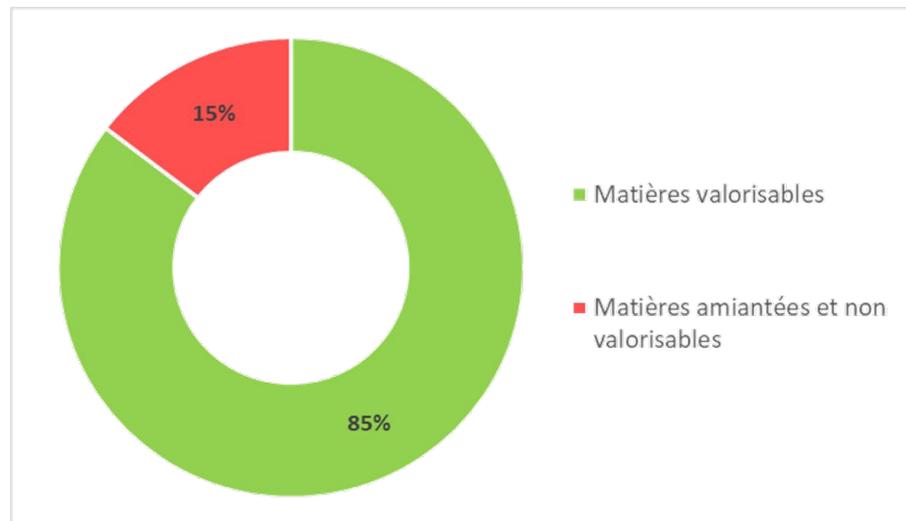
Grande série et quantité suffisante



Matériaux valorisables

Le 1er pilote a permis de démontrer la faisabilité du désamiantage avec 85% de matière valorisable.

Le deuxième pilote a eu lieu entre février et mars 2024 L'analyse des résultats est en cours.



Pilote avril 2022 - parts des matières valorisables et des matières amiantées non valorisables



Modifications de l'Arrêté Préfectoral : Porter à connaissance 2024

- **Stockage de déchets non dangereux**

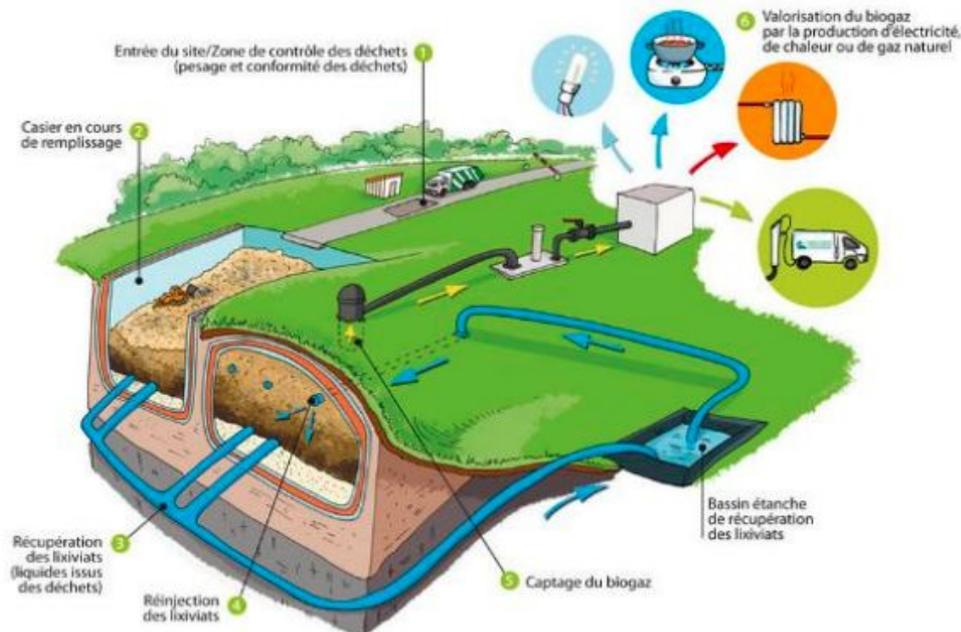
Passage au mode bioréacteur

EMTA souhaite mettre en place une injection d'effluents liquides dans le massif de déchets non dangereux pour optimiser la production de biogaz et pouvoir continuer à utiliser une cogénération.

L'objectif est de passer sur ce mode d'exploitation dès maintenant et cela pour les casiers **U1_3** (en cours) et **U1_4**.

Ses avantages sont nombreux puisqu'il permet notamment :

- une limitation des émissions de gaz à effet de serre (liée à la mise en place de la couverture étanche),
- **une accélération** de la vitesse de production du biogaz,
- une meilleure **valorisation du biogaz**
- une **limitation de la production des lixiviats**,



Modifications de l'Arrêté Préfectoral : Porter à connaissance 2024

- **Plate-forme Tri, Transit, Traitement et Valorisation des terres et matériaux pollués**

EMTA souhaite en 2024 proposer des modifications de son arrêté préfectoral afin d'adapter ce dernier aux évolutions du marché, des évolutions des techniques de traitement et de valorisation ainsi qu'à l'évolution des déchets réceptionnés.

EMTA proposera ainsi :

- Une **modification des seuils d'acceptation** de la plateforme de tri, transit, traitement et valorisation des terres et matériaux pollués afin de pouvoir réceptionner les matériaux pouvant répondre aux critères techniques de cette plateforme et ainsi **améliorer les orientations et la valorisation** des différents déchets.
- Ajout de **codes CED manquants** autorisés sur la plateforme
- Une **harmonisation des seuils de valorisation interne**, notamment pour l'exploitation de l'ISDND, par rapport aux autres filières franciliennes (certains seuils sont par exemple inférieurs à ceux de K3+).
- Une **modification des techniques de traitement pour le bioterre**.



Modifications de l'Arrêté Préfectoral : Porter à connaissance 2024

- Plate-forme Tri, Transit, Traitement et Valorisation des terres et matériaux pollués

Dans ce PAC EMTA souhaite ajouter la possibilité d'utiliser **une centrale de stabilisation mobile**. Cette centrale mobile servirait à **traiter les chantiers de terres polluées** que l'usine SARPI de Limay ne peut pas traiter ou absorber.

Cette centrale évitera donc des transferts de déchets vers des sites plus éloignés.

Afin d'exploiter cette centrale, EMTA devra être autorisé sur sa plateforme de terres et matériaux à **stocker et utiliser des réactifs pour la stabilisation**. Les seuils d'acceptation devront évoluer pour les terres redevables de stabilisation.



Modifications de l'Arrêté Préfectoral : Porter à connaissance 2024

- **Plate-forme de cogénération**

Le bioréacteur mis en place sur l'ISDND va **utiliser des lixiviats de déchets non dangereux**, traités actuellement sur la plateforme de cogénération. La majorité des lixiviats de déchets non dangereux va donc **être utilisés pour la réinjection**

De manière à pouvoir continuer à utiliser la plateforme de cogénération et favoriser le traitement en interne, EMTA souhaite **utiliser les lixiviats de Déchets Dangereux présents** sur le site en remplacement de ceux des Déchets Non Dangereux



Réduction du volume de lixiviats à traiter hors site donc diminution du nombre de camion



Commission de Suivi de Site

Questions diverses

Merci pour votre attention !